

ARTICLE 10 : CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tous les moyens légaux sont autorisés :

- Lettre simple
- Lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)
- Insertion dans la presse (nationale ou régionale) ou le cas échéant dans le bulletin interne
- Courrier électronique
- Mention sur le site internet de la structure
- Affichage dans les locaux de l'organisme associatif

Fait à Gagny le 8 juin 2023


Le Président
Jacques GOLDSCHNEIDER



www.microtel-gagny.com

MICROTEL - Stade Jean Bouin - 93220 GAGNY - ☎ 07 83 82 17 61 - info@microtel-gagny.com